

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Stéphane Rezso et consorts -
Agrandissons l'existant - Poussons les murs ou surélevons le bâti existant pour créer de l'espace**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 8 juin 2020 par visioconférence.

Présent-e-s : Mmes Anne Baehler Bech, Jessica Jaccoud, Claire Richard (présidence), Muriel Thalman, Chantal Weidmann Yenny. MM. Salvatore Guarna, Etienne Räss, Stéphane Rezso, Jean-Marc Sordet. Excusés (problème technique de connexion indépendant de leur volonté) : MM. Claude Matter, Yvan Pahud.

Participent de même à la séance : MM. Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DEFIRE), Emmanuel Ventura, Directeur général suppléant de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et Architecte cantonal.

M. Frédéric Ischy, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. POSITION DU POSTULANT

Pour rappel, le postulat, dans le cadre de la densification des centres, constatait que la tendance, notamment depuis l'adoption de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), consiste à densifier les centres tout en restreignant les constructions hors centres. Or, la demande en logements, en infrastructures et en lieux de vie croît dans le canton de Vaud.

Dès lors, le but du postulat était de demander au Conseil d'Etat de répertorier les sites et immeubles/bâtiments qui se prêteraient à des surélévations pour les propriétés du canton et d'évaluer le potentiel qui en découlerait en matière de création de logements, de parkings ou autres structures sur les sites identifiés.

Le postulant remercie le Conseil d'Etat pour son rapport synthétique et se dit satisfait de la réponse apportée à son postulat.

Il s'étonne néanmoins du coût élevé au mètre carré (plus de 6'500 francs) du rehaussement évoqué. Il reste que la densification en ville doit être encouragée. En ce sens, il est important de pouvoir surélever les bâtiments existants et ainsi augmenter les surfaces disponibles (bureaux ou logements) sans avoir à démolir et reconstruire.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Selon Monsieur le Conseiller d'Etat, la réponse du Conseil d'Etat est limpide : l'objectif consiste bien à densifier.

Le coût du rehaussement évoqué s'explique en partie par l'emploi de techniques architecturales novatrices et, notamment, l'utilisation de bois.

Chaque fois qu'une densification intelligente est possible, l'Etat y procédera, toujours en accord avec les partenaires, en particulier les communes.

Les lignes directrices en matière de stratégie immobilière de l'Etat à l'horizon 2030 sont en cours de révision. Dans ce cadre, les principes suivants sont mis en avant : économicité, Etat propriétaire plutôt que locataire, utilisation de matériaux renouvelables.

4. DISCUSSION GENERALE

La parole n'est pas demandée par les membres de la commission.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Chigny, le 7 février 2021.

*La présidente :
(Signé) Claire Richard*